



Accueil / Actualités / [Réservations de cantine scolaire](#)

## RÉSERVATIONS DE CANTINE SCOLAIRE

---

**Les réservations de cantine sont actuellement ouvertes sur [Mon Espace Famille](#). Pensez à réserver dès maintenant que ça soit hebdomadairement, mensuellement, ou annuellement les repas de vos enfants.**

Vous avez au plus tard jusqu'au jeudi 31 août 2023 23h59 pour effectuer les réservations de la semaine du 4 au 8 septembre. Après il sera trop tard !

### LES ENJEUX DE LA RÉSERVATION DES REPAS DANS LES CANTINES SCOLAIRES

---

En France, le gaspillage alimentaire est un fléau, que ce soit une restauration collective ou commerciale. C'est à la fois une perte d'argent pour les restaurateurs et un non-sens écologique. Heureusement, des solutions sont en train d'être expérimentées dans plusieurs collectivités et les enjeux sont importants.

#### **Une lutte efficace contre le gaspillage alimentaire**

La réservation permet de préparer un nombre adapté de repas journaliers en sachant à l'avance le nombre d'enfants présents à la cantine. Avec ce système, il est possible de diviser par 10 le nombre de repas jetés. Le ministère de l'Agroalimentaire estime que le gaspillage alimentaire représente entre 70 et 100g par enfant lorsqu'ils mangent à la cantine. Ajoutez à cela la surestimation du nombre de repas, et ce sont ainsi 30 à 40% de la quantité des plats qui finissent à la poubelle.

Ce système de réservation permet de limiter drastiquement ces pertes.

#### **Un nombre de repas maîtrisé pour une qualité supérieure**

En connaissant le nombre d'élèves présents à la cantine, la restauration collective peut commander et produire au plus juste, mais aussi réinjecter les économies ainsi réalisées dans des produits de meilleure qualité, labellisés ou locaux. Ainsi, les enfants mangent mieux, gaspillent moins et le tout sans dépenser davantage. Ce mode de consommation raisonnée est bénéfique pour tout le monde.

---

## **MAIRIE DE CHAMIGNY**

---

33 rue Roubineau

77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

**Nous contacter**



Copyright 2025 Mairie de Chamigny